



COUPE JEAN LESPERT 2018



Règlement

1. Le comité départemental organise la “Coupe Jean Lespert” par équipes, réservée aux clubs aveyronnais affiliés à la FFTT et aux joueurs possédant une licence traditionnelle (**présentation de la licence obligatoire, pas de mention promo**). Il s’agit d’une **épreuve départementale homologuée, pour laquelle le règlement FFTT s’applique**.

2. Plusieurs tableaux par “**niveau de classement**” sont proposés :

TABLEAU A : joueurs classés strictement de 5 à 6 inclus.

TABLEAU B : joueurs classés de 7 à 9 inclus (un des deux joueurs (euses) peut être 6).

TABLEAU C : joueurs classés de 10 à 12 inclus (un des deux joueurs (euses) peut être 9).

TABLEAU D : joueurs classés de 13 à 19 inclus (un des deux joueurs (euses) peut être 12).

NB : Cas particulier concernant le **tableau D** : un classé 19 devra impérativement jouer avec un classé 13, un classé 18 avec un classé 14 ou un classé 17 avec un classé 15 **pour ne pas excéder au final un total de 32**.

3. Les équipes sont composées **obligatoirement** de deux joueurs (euses) pour disputer les rencontres qui se déroulent selon le modèle de la “Coupe Davis” : 4 simples et 1 double. Mixité autorisée.

4. Les rencontres sont à élimination directe (sauf à partir des demi-finales). **Pour le ou les tableaux où seulement trois équipes sont inscrites : une rencontre par poule sera alors instaurée entre les équipes.**

5. **Les performances sont prises en compte pour le classement, le coefficient affecté à la compétition est de 0,50.**

6. **Une liste de deux à quatre noms est demandée aux clubs lors de l’inscription des équipes** parmi lesquels sont obligatoirement notés les deux équipiers titulaires en simple. **Le (ou les) autres joueurs restants sur la liste peuvent disputer le double de chaque rencontre.**

7. Les tableaux de départ sont établis par tirage au sort intégral, en évitant seulement les rencontres entre deux équipes du même club au premier tour.

8. **Les seizièmes, huitièmes, quarts et demis finales se disputent sur deux tables pour chaque rencontre. Les finales (y compris la troisième place) se déroulent sur une seule table.**

9. Une seule journée est prévue pour le déroulement de la compétition, le **dimanche 16 avril**.

La compétition se déroulera à Entraygues (Gymnase du Val de Saures) et le pointage des équipes des seizièmes de finales (s’il y a lieu) se fera à 8h15, début des parties à 8h45.

10. Les résultats seront sur Spid et sur le site internet du comité départemental.

11. Les inscriptions peuvent être envoyées par mail à laurent.gaudel12@gmail.com ou adressées à :

Laurent Gaudel

32 rue du barri – Fijaguet

12330 VALADY

Avant le dimanche 8 avril (tirage au sort le lundi 9 avril).

12. Le trophée, de chaque tableau, est conservé un an par l’équipe victorieuse; il sera attribué définitivement au club qui obtiendra trois victoires consécutives.